VILLE DE MAUBEUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX : 03.27.53.75.32 Réf. : VSF / JR-IT

> Direction Générale des Services : DGA des Politiques Municipales : DGA des Moyens généraux :

DGST:

Service des Ressources Humaines : Service des Marchés Publics :

Classeur 3^{ème} : Services Extérieurs :

Date de la convocation: 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation de et sous la présidence de

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS: A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES:-

ABSENTS:-

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

<u>OBJET N° 26</u>: Vente Ville à M.CAMBERLYN et M.AIDOUN - Modalités de cession et autorisation à déposer les autorisations administratives - Abrogation de la délibération n° 163 du 22 novembre 2013

En date des 27 juin et 22 novembre 2013, le conseil municipal a délibéré aux fins de vendre à Messieurs CAMBERLYN et AIDOUN l'immeuble situé 240bis rue d'Hautmont (V n°679) ainsi qu'à M. CAMBERLYN une partie de la parcelle V n°1214 (117 m²).

Or, l'estimation de l'immeuble sis 240bis rue d'Hautmont, datait de plus d'un an (mai 2012) et aurait du faire l'objet d'une demande d'actualisation préalablement à la tenue du conseil municipal de juin 2013. Le notaire en charge de la rédaction du dossier, nous a donc fait part d'un risque contentieux sur les actes notariés à venir, et par conséquent, de l'obligation de délibérer à nouveau sur cette transaction sur la base d'estimations domaniales récentes.

Ainsi l'immeuble sis 240bis rue d'Hautmont (parcelle V n° 679) et la parcelle V n° 1214p ont fait l'objet en date du 21/03/2014 d'une évaluation par France domaine, à savoir :

- l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont (V n° 679) a été estimé à 30 000,00 € (Trente mille euros),
- la parcelle V n° 1214p d'environ 117 m², a été estimée à 1 500,00 € (Mille cinq cents euros).

En accord avec les acquéreurs, les ventes se feront conformément à ces estimations selon la répartition suivante :

- M. CAMBERLYN acquiert le rez-de-chaussée du bâtiment (V n° 679p) et la cour au prix de 20 000,00 €, ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n° 1214p au prix de 1 500,00 € soit un prix total d'acquisition de 21 500,00 €,
- M. AIDOUN acquiert les étages (1^{er} étage + grenier) du bâtiment (V n° 679p) au prix de 10 000,00 €;

A noter cependant, que les acquéreurs ont convenu de prendre en charge les frais de division et de rédaction des actes notariés qui seront répartis à part égale entre eux.

Ces immeubles ne présentant pas d'intérêt pour la commune et, eu égard aux estimations établies par France Domaine,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Rapporter** la délibération n° 163 du 22 novembre 2013,
- **Approuver** la cession du rez-de-chaussée et de la cour de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n°1214p à Monsieur Cédric CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 21 500,00 €,
- **Autoriser** Monsieur CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet,
- **Approuver** la cession des étages (1^{er} étage + grenier) de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont à Monsieur Yassin AIDOUN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 10 000,00 €,
- **Autoriser** Monsieur AIDOUN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ces cessions.

Il est proposé au Conseil Municipal:

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité
- Rapporte la délibération n° 163 du 22 novembre 2013,
- **Approuve** la cession du rez-de-chaussée et de la cour de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section V n°1214p à Monsieur Cédric CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 21 500,00 €,
- **Autorise** Monsieur CAMBERLYN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet,
- **Approuve** la cession des étages (1^{er} étage + grenier) de l'immeuble sis 240 bis rue d'Hautmont à Monsieur Yassin AIDOUN ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 10 000,00 €,
- **Autorise** Monsieur AIDOUN ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ces cessions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY